



“

Concours photo Trame Verte et Bleue

REGLEMENT



CONCOURS PHOTO TRAME VERTE ET BLEUE

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient organise un concours de photographies numériques gratuit dans le cadre de son programme « Trame Verte et Bleue ». Ce concours est organisé en partenariat avec l'AFPAN "l'Or Vert", organisatrice du Festival international de la Photo animalière et de Nature de Montier en Der.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

2.1 Participants

Ce concours est ouvert à tout photographe individuel (amateur ou professionnel) à l'exclusion des membres du jury.

2.2 Objectif du concours

Ce concours a pour but de mettre en valeur la Trame Verte et Bleue du PNR de la Forêt d'Orient. La trame verte (boisements, prairies, haies...) et la trame bleue (rivières, étangs, lacs, zones humides...) constituent des éléments du paysage aux rôles multiples : accueil et déplacement de la faune et de la flore, pollinisation, lutte contre les aléas du changement climatique...

Le PNR de la Forêt d'Orient mène des actions de sensibilisation et de reconquête de la Trame Verte et Bleue (<https://youtu.be/ZSS7UkZ76rM>).

En participant à ce concours, l'auteur d'une œuvre présentée s'engage à :

- ✓ en être l'auteur(e) et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu,
- ✓ respecter toutes les réglementations en vigueur sur le lieu de prise de vue.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Pour valider votre inscription, vous devez envoyer une photo unique sur le lien suivant ; <https://www.pnr-foret-orient.fr/concours-photo-tvb/> en indiquant :

- ✓ Votre nom, prénom, adresse mail
- ✓ La catégorie
- ✓ Le lieu de prise de vue (obligatoirement sur l'une des 58 communes du Parc)
- ✓ Informations complémentaires : matériel utilisé, conditions de prises de vue...

En s'inscrivant, le participant autorise le PNRFO à utiliser sa photographie dans le cadre de l'exposition photo « Trame Verte et Bleue » lors du festival international de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der (édition 2021 ou ultérieure) et pour tout projet de valorisation ultérieur.

ARTICLE 4 : DATES D'OUVERTURE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 1^{er} mai au 31 juin 2021.

ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION

5.1 Thème de la photo

La « Trame Verte et Bleue » est le thème retenu pour ce concours photo.

Il comprend 4 catégories principales :

- Paysage et milieux naturels "Trame bleue" (étangs, rivières, lacs, mares, marais...)
- Paysage et milieux naturels "Trame verte" (prairies, forêts, haies...)
- Faune (espèces animales)
- Flore (espèces végétales)

Une catégorie spéciale complète ces catégories :

- Catégorie "jeunes" (moins de 18 ans)

5.2 Lieu de prise de vue

La photo sera réalisée sur l'une des 58 communes du PNR de la Forêt d'Orient :

Amance, Argançon, Assencières, Blaincourt-sur-Aube, Bossancourt, Bouranton, Bouy-Luxembourg, Brévonnes, Briel-sur-Barse, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Champ-sur-Barse, Chauffour-lès-Bailly, Courteranges, Dienville, Dolancourt, Dosches, Epagne, Géraudot, Hampigny, Jessains, Juvanzé, La Loge-aux-Chèvres, La Villeneuve-au-Chêne, Lassicourt, Laubressel, Lesmont, Lusigny-sur-Barse, Luyères, Magny-Fouchard, Maison-des-Champs, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Mesnil-Saint-Père, Mesnil-Sellières, Molins-sur-Aube, Montiéramey, Montreuil-sur-Barse, Onjon, Pel-et-Der, Perthes-les-Brienne, Piney, Précý-Notre-Dame, Précý-Saint-Martin, Puits-et-Nuisement, Radonvilliers, Rosnay-l'Hôpital, Rouilly-Sacey, St Christophe-Dodinicourt, St Léger-sous-Brienne, Thennelières, Trannes, Unienville, Val-d'Auzon, Vallentigny, Vauchonvilliers, Vendeuvre-sur-Barse, Villemoyenne.



Cartographie des communes du Parc

5.3 Qualité de la photo

Si votre photo est sélectionnée, un fichier numérique en haute définition (minimum 4000 * 3000 pixels) est attendu afin de réussir un tirage de qualité pour l'exposition. Le traitement graphique peut être utilisé uniquement pour le traitement de la luminosité et de la couleur.

5.4 Types et dates de prises de vue

Le concours photo est ouvert du 1er mai au 30 juin 2021. Toutefois, les photos prises avant cette date peuvent concourir.

Les photographies prises en drone sont acceptées, dans le respect de la réglementation en vigueur et de précautions vis-à-vis de la quiétude de la faune. L'utilisation d'un drone est à préciser lors dans l'inscription dans le champ "informations complémentaires".

ARTICLE 6 : JURY DU CONCOURS

Le jury se réunira durant la première quinzaine de septembre 2021 et sera composé de :

- Un élu du PNR de la Forêt d'Orient
- Un membre de l'association des Amis du Parc
- Un technicien du PNRFO
- Un photographe local
- Un partenaire du PNRFO (associatif ou expert)

ARTICLE 7 : CATEGORIES ET LOTS

Des lauréats seront sélectionnés par le jury selon les catégories suivantes :

- 2 prix par catégorie principale (un premier prix et un deuxième prix)
- Un prix pour la catégorie spéciale "jeunes" (moins de 18 ans)
- Un prix "coup de cœur" du jury

Les lauréats se verront offrir une entrée pour le festival de la photo animalière de Montier-en-Der 2021.

L'auteur de la photo "coup de cœur" remportera à la fin de l'exposition sa photographie tirée en format 40*60 cm.

ARTICLE 8 : DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

8-1 Droit de propriété intellectuelle de l'auteur de la photographie

Un contrat de cession de droit d'auteur sera signé entre les photographes lauréats (déterminés selon les catégories précisées à l'article 7) et le PNR de la Forêt d'Orient. Les auteurs des photographies lauréates cèderont au PNR de la Forêt d'Orient (et ses partenaires) les droits patrimoniaux visant à la représentation intégrale ou partielle des photographies sur tout support de communication numérique et/ou papier dans le cadre de ses domaines de compétences. Le PNRFO se réserve le droit de la mettre à disposition de ses partenaires publics ou associatifs dans le cadre d'opérations de valorisation du PNR de la Forêt d'Orient. Plus spécifiquement, les auteurs des photographies retenues autorisent le PNR de la Forêt d'Orient à reproduire et à diffuser l'œuvre dans le cadre de l'exposition « Trame Verte et Bleue » et des actions du PNRFO. Ceci peut inclure :

- la promotion du concours et des actions du PNRFO sur le site internet et les réseaux sociaux du PNRFO ;
- la diffusion dans les médias ;
- la reproduction en vue de l'exposition « Trame Verte et Bleue ».

8-2 La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

8-3 S'il entend renoncer à sa participation au concours, il appartient à l'auteur d'informer les organisateurs dans un délai de 30 jours après la date de clôture du concours, afin que leurs œuvres soient retirées de la sélection. Le retrait d'une œuvre ne pourra intervenir après l'impression ou la diffusion des supports de communication.

ARTICLE 9 : DIVERS

En participant à ce concours via le dépôt sur <https://www.pnr-foret-orient.fr/concours-photo-tvb/>, les auteurs déclarent accepter et respecter sans réserve le présent règlement lors de leur inscription.